

DEPARTEMENT DU DOUBS

COMMUNE DE VAUX ET CHANTEGRUE

ARRETE N°5 – 2026

LE MAIRE DE VAUX ET CHANTEGRUE,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2213-1 à L.2213-6 ;

Vu le code de la route,

Vu le code de la voirie routière, notamment les articles L131-3, L131-7 ;

Vu la demande présentée par Madame Cécile DELCEY, présidente de Familles rurales Les Brimbelles, chargée de l'organisation de la « chasse à l'œuf » devant se dérouler le mardi 21 avril 2026,

Vu l'itinéraire emprunté, à savoir le chemin rural dit de la Chaux Neuve, voie ouverte à la circulation publique, sur le territoire de la commune de Vaux et Chantegrue,

Considérant que pour permettre l'organisation de l'épreuve en toute sécurité, il y a lieu de règlementer la circulation sur le parcours de la manifestation, de 15 h à 19 h,

ARRÊTE

La circulation sera règlementée selon les prescriptions suivantes le mardi 21 avril 2026 :

ARTICLE 1 : Afin d'assurer la sécurité de la manifestation, la circulation sera interdite sur le parcours de 15 h à 19 h, selon le plan annexé.

ARTICLE 2 : L'organisateur devra prendre toutes les dispositions nécessaires pour garantir la sécurité de la manifestation, et devra installer la signalisation adéquate. Des barrières de sécurité seront fournies et mises en place, sur le chemin rural, par l'employé communal.

ARTICLE 3 : La responsabilité de l'organisateur sera substituée à celle de l'administration municipale, si celle –ci venait à être recherchée pour tout accident qui serait la conséquence de l'organisation de cet évènement, ou dû à la présence de divers matériels mis à disposition par la commune et installés sur le domaine public.

ARTICLE 4 : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie des Hôpitaux Neufs, Madame Cécile DELCEY, organisatrice de l'évènement, Monsieur le Maire de Vaux et Chantegrue et ses adjoints, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché.



Fait à Vaux et Chantegrue

Le 23 mars 2026,

Le Maire,

Pierre NICOD

*Parcours CE2 et CM1
Environ 900 m*

Départ et arrivée

Chemin de la Chaux Neuve

Chemin de la Chaux Neuve

Google

